

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 28 mai 2009 à 20 Heures.

Tous les membres sont présents, à l'exception de Christian Hernoux, Conseiller CD@.

**Le Conseil se trouve réuni en ses lieux ordinaires pour délibérer dès 20 H sous la présidence de Monsieur André DRICOT, Bourgmestre.
L'ordre du jour se trouve entamé.**

SEANCE PUBLIQUE

Monsieur le Bourgmestre demande aux membres du Conseil de décréter l'urgence pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit d'approuver les modifications apportées à la convention entre Electrabel et les Communes-voisines des installations nucléaires de Chooz (France).

L'urgence est admise à l'unanimité.

A l'exception des 19°, 20° et 31°, tous les points sont votés à l'unanimité.

Le Conseil siégeant en séance publique

1° Compte 2008.

Le Compte communal 2008 reçoit un avis favorable unanime.

Il se clôture avec un boni budgétaire ordinaire de 967.680,05 € et un mali budgétaire extraordinaire de 73.001,84 €.

2° Travaux PPT – Ecole de Vodelée – Travaux d'assainissement - Approbation décompte final.

Le Conseil,

APPROUVE l'état d'avancement n°1-Décompte final des travaux précités au montant total TVAC de 19.958,19 EUROS. Le décompte final des travaux s'élève, honoraires compris, à 22.041,65 EUR TVAC. Les frais d'honoraires s'élèvent à 2.083,46 EUR, en ce compris 500,00 € (Coordination Sécurité-Santé).

3° Ratification délibération du Collège communal du 4/05/2009 déclarant la vacance d'emplois – année scolaire 2009-2010.

Tous les membres présents ratifient la délibération du Collège communal du 4/05/2009 déclarant la vacance d'emplois pour l'année scolaire 2009-2010.

4° Compte 2008 : F.E. de Gochenée et Matagne-La-Grande.

F.E. de Gochenée

Le Conseil,

Vu le compte de la Fabrique d'Eglise de Gochenée, pour l'exercice 2008, s'établissant comme suit :

Recettes : 11.569,33 €
Dépenses : 7.852,81 €
Boni : 3.716,52 €
A L'UNANIMITE :
EMET un avis favorable à l'approbation de ce compte.

F.E. de Matagne-La-Grande

Le Conseil,
Vu le compte de la Fabrique d'Eglise de Matagne-La-Grande, pour l'exercice 2008, s'établissant comme suit :
Recettes : 16.107,36 €
Dépenses : 11.197,81 €
Boni : 4.909,55 €
A L'UNANIMITE :
EMET un avis favorable à l'approbation de ce compte.

5° Remplacement Madame MAGIS Sabine comme représentante de la commune à l'Intercommunale BEP.

Le Conseil,
Désigne conformément à l'article 14 du décret du 5/12/1996 au titre de délégué aux Assemblées Générales du BEP : Monsieur Christian GUISLAIN pour remplacer Madame MAGIS Sabine en qualité de représentant de la commune.

6° Remplacement Madame MAGIS Sabine comme représentante de la commune à l'Intercommunale BEP Environnement.

Le Conseil,
Désigne conformément à l'article 14 du décret du 5/12/1996 au titre de délégué aux Assemblées Générales de BEP Environnement : Monsieur Christian GUISLAIN pour remplacer Madame MAGIS Sabine en qualité de représentant de la commune.

7° Remplacement Madame MAGIS Sabine comme représentante de la commune à l'Intercommunale BEP Expansion Economique.

Le Conseil,
Désigne conformément à l'article 14 du décret du 5/12/1996 au titre de délégué aux Assemblées Générales de BEP Expansion Economique : Monsieur Christian GUISLAIN pour remplacer Madame MAGIS Sabine en qualité de représentante de la commune.

8° Remplacement Madame MAGIS Sabine comme représentante de la commune à l'Assemblée générale de la SC « Les Habitations de l'Eau Noire ».

Le Conseil,

Désigne Monsieur André DRICOT pour remplacer Madame MAGIS Sabine en qualité de représentant de la commune à l'assemblée générale de la SC « Les Habitations de l'Eau Noire ».

9° Remplacement Madame MAGIS Sabine comme représentant effectif de la commune au contrat Rivière Haute Meuse.

Le Conseil,

Désigne Monsieur Philippe BELOT pour remplacer Madame MAGIS Sabine en qualité de représentant officiel de la commune au comité de rivière Haute Meuse.

10° Remplacement Madame MAGIS Sabine comme membre du Conseil d'Administration de la SWDE.

Le Conseil,

Désigne comme représentant de la commune au Conseil d'Administration Meuse Amont de la SWDE : Madame Sophie VERHELST.

11° Désignation de 4 membres effectifs et 4 membres suppléants à la C.C.A. Remplacement de Madame Sabine MAGIS comme effectif et de Madame Sophie VERHELST comme suppléant.

Le Conseil,

Désigne en qualité de titulaire pour représenter le Conseil communal au sein de la Commission Communale de l'accueil en remplacement de Madame MAGIS Sabine : Mme VERHELST Sophie.

12° Convention entre SPE et la commune de DOISCHE.

Le Conseil,

DECIDE de signer la convention avec SPE pour une période de 5 années se terminant en 2013.

13° Financement de la montée en puissance en IDEG.

Le Conseil,

DECIDE DE :

1. Mandater IDEFIN pour, conformément à son objet statutaire, en particulier l'article 3.1.c) de ses statuts, réaliser, en lieu et place de la Commune, l'opération de montée en puissance dans le capital d'IDEG, conformément aux dispositions tant du décret électricité 2001, que du Mémoire d'Understanding (MoU), résultant d'un accord intervenu entre Intermixt et Electrabel ;
-

14° BEP : Mandat pour organisation des actions subsidiales en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le Conseil,

MANDATE l'intercommunale pour assurer l'organisation et la gestion intégrale et exclusive des actions pouvant faire l'objet d'une subvention conformément aux dispositions de l'Arrêté et dans les limites des subventions fixées à l'article 12 de l'Arrêté, à savoir :

1. l'organisation d'une ou plusieurs campagnes de sensibilisation, d'information et d'actions en matière de prévention des déchets ménagers et ce, en concertation avec la Région wallonne ; l'entièreté des frais sera engagée par l'intercommunale, à savoir tant la partie subsidiale des coûts de la ou des campagnes que la partie non subsidiales ;
2. complémentaiement aux campagnes visées à l'alinéa précédent, l'organisation d'une ou plusieurs campagnes de sensibilisation, d'information et d'actions en matière de prévention des ménagers décidée(s) et mise(s) en œuvre à l'échelon communal ; l'entièreté des frais seront engagés par l'intercommunale, à savoir la partie subsidiale des coûts de la ou des campagnes et la partie non subsidiale ;
3. la collecte sélective en porte à porte de la fraction organique des ordures ménagères ;
4. la collecte sélective en porte à porte, en vue de leur recyclage, des déchets de papiers, à l'exclusion des déchets d'emballages ;
5. la collecte, le recyclage et la valorisation énergétique des déchets de plastiques agricoles non dangereux ;
6. la collecte sélective des déchets d'amiante-ciment, pour autant que cette collecte soit organisée dans un espace autorisé et contrôlés ;

15° Espaces de convivialité – achat de mobilier.

Le Conseil,

Passe un marché ayant pour objet la fourniture de bancs, tables et poubelles pour l'aménagement d'espaces de convivialité.

16° Motion du Conseil communal relative au soutien aux agriculteurs producteurs laitiers.

Le Conseil,

- soutient les agriculteurs dans leurs démarches pour obtenir un juste prix du lait pour leur production et une rémunération équitable pour leur travail ;
- sollicite une meilleure responsabilité de l'ensemble des acteurs de la filière lait quant à l'établissement des prix du lait et aux fluctuations du marché ;
- demande le retour au volume quota tel qu'il existait avant la mise en œuvre du bilan de santé décidé par l'UE ;
- soutient le retour à une meilleure régulation du marché du lait et d'autres produits agricoles car la dérégulation actuelle prônée par l'UE étouffe peu à peu le monde agricole et va aboutir à une progressive asphyxie économique et financière de nombre d'exploitants agricoles avec, en perspective, à court et moyen termes une succession de faillites et de drames sociaux et familiaux ;
- sollicite le renforcement de mesures de restitution et d'intervention ;
- sollicite la mise en œuvre des mesures favorisant de nouvelles valorisations des produits laitiers ;
- sollicite la protection du lait de consommation et des produits laitiers pour une appellation contrôlée ;

- sollicite un fonctionnement rapide et efficace de l'Observatoire des prix pour assurer la transparence au sujet du prix du lait.

17° **Décision de principe : convention sectorielle 2005-2006 : Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire : adhésion du Conseil Communal.**

Le Conseil,

Décide d'adhérer au pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire afin notamment de bénéficier de certaines subventions déterminées par le gouvernement.

18° **Ordre du jour A.G. de INASEP du 17 Juin 2009.**

Le Conseil,

Approuve les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 17 juin 2009 :

1. Présentation du rapport de gestion de l'exercice 2008
2. Présentation du bilan et des comptes de résultats au 31/12/2008
3. Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes
4. Approbation du rapport d'activités, du bilan et des comptes au 31.12.2008
5. Décharge aux Administrateurs, au Collège des contrôleurs aux comptes
6. Divers

Art 2 : De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté majoritaire exprimée par le conseil communal en sa séance du 22 mai 2008.

19° **Location chasses communales : Décision d'autoriser le Collège Communal à introduire une action en dommages et intérêts à l'encontre d'un locataire défaillant.**

Le Conseil,

Pour ces motifs, décide par 7 OUI et 3 ABSTENTIONS (M. PAULY, C. LATHURAZ et P. JACQUIEZ)

- d'Intenter une action en justice en dommages et intérêts à l'encontre d'un locataire défaillant pour pallier à la perte financière occasionnée à la commune par ces actions en justice ainsi qu'aux frais engagés pour répondre à ces actions en justice.
- de charger le Collège Communal de désigner un avocat pour intenter cette action en justice.

20° **Signature protocole de collaboration entre votre commune et le Département de la Police et des Contrôles.**

Le Conseil,

DECIDE par 9 OUI et 1 ABSTENTION (C. LATHURAZ) de signer le protocole de collaboration entre la commune et le Département de la Police et des Contrôles.

21° Ordre du jour A.G. du BEP du 23 Juin 2009

Le Conseil,

1. Approuve le Procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 décembre 2008
 2. Approuve le Rapport d'activités 2008
 3. Approuve le Bilan et les Comptes arrêtés au 31 décembre 2008
 4. Donne décharge aux Administrateurs
 5. Donne décharge au Commissaire réviseur
 6. Approuve la désignation de Monsieur Luc GILTAY en qualité d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Stéphane BAUDART
 7. Approuve la désignation de Madame Brigitte MOERMAN en qualité d'Administratrice représentant le groupe « Communes » au sein du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Pierre MAUYEN
-

22° Ordre du jour A.G. du BEP Environnement du 23 Juin 2009.

Le Conseil,

1. Approuve le Procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 décembre 2008
 2. Approuve le Rapport d'activités 2008
 3. Approuve le Bilan et les Comptes arrêtés au 31 décembre 2008
 4. Approuve la prise d'une participation de 150 parts, d'une valeur de cent euros (100 €) chacune, dans le capital variable de la Ressourcerie
 5. Donne décharge aux Administrateurs
 6. Donne décharge au Commissaire réviseur
 7. Approuve la désignation de Monsieur Pierre HELSON en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Communes » au sein du Conseil d'Administration
-

23° Ordre du jour A.G. du BEP Expansion Economique du 23 Juin 2009.

Le Conseil,

1. Approuve le Procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 décembre 2008
 2. Approuve le Rapport d'activités 2008
 3. Approuve le Bilan et les Comptes arrêtés au 31 décembre 2008
 4. Donne décharge aux Administrateurs
 5. Donne décharge au Commissaire réviseur
-

24° Ordre du jour A.G. de IDEG du 25 Juin 2009.

Le Conseil,

Approuve les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 25 Juin 2009 de IDEG :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration – Rapports du Contrôleur aux comptes sur les opérations de l'exercice 2008
2. Approbations des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 et de l'affectation du résultat – Communication de l'ajustement du nombre et de la répartition des parts sociales
3. Date de mise en paiement des dividendes
4. Décharge à donner aux administrateurs et au contrôleur aux comptes pour l'exercice de leur mandat en 2008

5. Nominations statutaires

25° Ordre du jour A.G. de IDEFIN du 25 Juin 2009.

Le Conseil,

Approuve les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 25 Juin 2009 de IDEFIN :

1. Approbation du Rapport d'Activités 2008
 2. Approbation du Bilan et des Comptes 2008
 3. Approbation du Rapport sur les prises de participation
 4. Décharge à donner aux administrateurs et au contrôleur aux comptes pour l'exercice de leur mandat en 2008
-

26° Ordre du jour A.G. de INATEL du 25 Juin 2009.

Le Conseil,

Approuve les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 25 Juin 2009 de INATEL :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration – Rapports du Contrôleur aux comptes sur les opérations de l'exercice 2008
 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 et de l'affectation du résultat
 3. Date de mise en paiement des dividendes
 4. Décharge à donner aux administrateurs et au contrôleur aux comptes pour l'exercice de leur mandat en 2008
-

27° Ordre du jour A.G. DES Habitations de l'Eau Noire du 24 juin 2009.

Le Conseil,

Approuve les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 25 Juin 2009 de la SC « Les Habitations de l'Eau Noire ».

1. Rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire-réviseur ;
 2. Approbation des comptes annuels, du compte de résultat et des annexes arrêtés au 31 décembre 2008 ;
 3. Décharge à donner aux Administrateurs (trices) pour leur mandat ;
 4. Décharge à donner au commissaire réviseur pour sa mission ;
 5. Nominations d'administrateurs
 6. Communications diverses
-

28° Travaux de remplacement et d'isolation du plafond de l'école de Matagne-la-Petite Désignation de l'Intercommunale INASEP en tant qu'auteur de projet.

Le Conseil,

CONFIE à l'intercommunale INASEP la mission d'Auteur de projet pour la réalisation du dossier technique et administratif des travaux de remplacement et d'isolation du plafond de l'école de Matagne-la-Petite.

29° Travaux de réfection de la toiture plate de l'école de Gimnée – Désignation de l'Intercommunale INASEP en tant qu'auteur de projet.

Le Conseil,

CONFIE à l'intercommunale INASEP la mission d'Auteur de projet pour la réalisation du dossier technique et administratif des travaux de réfection de la toiture plate de l'école de Gimnée.

30° Achat de nouvelles bâches pour le chapiteau communal – Décision de lancer la procédure de marché public (Estimation : 16.940,00 € TVAC) – Approbation du projet.

Le Conseil,

Décide d'acquérir de nouvelles bâches pour le chapiteau communal.

31° Achat d'un arrosoir avec pompe et réservoir – Décision de lancer la procédure de marché public (Estimation : 500,00 € TVAC) – Approbation du projet et choix du mode de passation.

Le Conseil,

Décide par 9 oui et 1 non (C. LATHURAZ) d'acquérir un arrosoir avec pompe et réservoir.

32° Convention Electrabel et les communes voisines de l'implantation des installations nucléaires de Chooz – Approbation.

Le Conseil,

- Confirme la décision du 23 avril 2009 d'approuver ladite convention pour une période de 5 années se terminant en 2013.
 - Charge le Bourgmestre de signer la convention modifiée comme décrit ci-dessus lors de la Conférence annuelle des Bourgmestres des communes de Beauraing, Doische, Gedinne, Hastière, Houyet, Philippeville et Viroinval.
-

33° Communication de la décision de l'Autorité de Tutelle concernant l'approbation du budget communal 2009.

Le Conseil,

Prend acte de la décision du Collège provincial approuvant en date du 07.05.2009 le budget communal 2009, service ordinaire et extraordinaire confondus.

34° Approbation PV de la séance précédente du Conseil Communal.

La séance du Conseil communal s'étant déroulée sans intervention, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

La séance est terminée, il est 21 heures 15'.
Le Président lève la séance.